

Gouvernance des Réserves de biosphère

Principes – exemples d'organisation en France

Enjeux de gouvernance des RB

Les RB sont bien plus que des aires protégées (Stratégie de Séville, vision)*

Le **Cadre statutaire du Réseau mondial de Réserves de biosphère (UNESCO 1996)** dans son « **Article 4 – Critères** » prévoit :

- Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié, notamment, de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère.
- Devraient être prévus en outre :
 - Des mécanismes de gestion de l'utilisation des ressources et des activités humaines dans la ou les zone(s) tampon(s);
 - un plan ou une politique de gestion de l'ensemble de l'aire comme réserve de biosphère ;
 - une autorité ou un mécanisme désigné pour mettre en œuvre cette politique ou ce plan ;
 - des programmes de recherche, de surveillance continue, d'éducation et de formation.

Les aires centrales des Réserves de biosphère sont des aires protégées (constituée(s) aux termes de dispositions légales, consacrée(s) à la protection à long terme)

Enjeux de gouvernance des RB

- Le territoire est le plus souvent plus grand que celui d'une (ou plusieurs) aire(s) protégée(s) (sauf catégorie V de l'UICN)
- Une grande diversité d'acteurs, publics et privés, y interviennent
- La gouvernance doit permettre à différents types de structures d'interagir au service d'un projet concerté
- Plusieurs objectifs sont à concilier : conservation, développement, appui par la recherche, l'éducation...
- Plusieurs types de zones à statuts différents, ce qui implique différents documents de gestion à mettre en cohérence*
- La gouvernance doit être prête à gérer des situations complexes, d'éventuels conflits entre groupes d'intérêts, usages des sols, différences de points de vue entre population locale et gouvernements, entre production et conservation...
- La gouvernance est renforcée si l'identité du territoire est bien affirmée
- L'information, la participation et la communication (y compris sur les réseaux sociaux) sont fondamentales.

Les modèles principaux de gouvernance

Atouts et faiblesses

- Modèle « autorité / gestion » : état en charge de la gestion, le plus souvent des aires centrales. Peu ou pas de compétences pour le développement local...
- Modèle « ONG / coordination » : modèle souple et coopératif, ayant surtout une fonction de coordination et en général peu de capacité de gestion / d'intervention.
- Modèles mixtes

D'après Management manual for UNESCO BR in Africa

German Commission for UNESCO

Réserves de biosphère de France

Une grande diversité d'arrangements

- Modèle mixte :
 - 2 parcs nationaux « à la française » (loi 2006) : une zone cœur règlementée, intégrée dans une zone de libre adhésion des collectivités locales. La gouvernance de la RB est celle du PN (Conseil d'administration, commissions thématiques, conseil économique social et culturel, conseil scientifique). Cévennes et Guadeloupe
- Modèle coordination :
 - Un Etablissement public de gestion des bassins versants (Bassin de la Dordogne)
 - Syndicat mixte : Gorges du Gardon
 - Des Syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux, seuls (Ventoux, Vosges du Nord) ou avec d'autres collectivités
 - un autre Syndicat mixte (Camargue, Viso),
 - Une communauté d'agglomération (Audomarois) ou de communautés de communes (Luberon Lure),
 - Un parc naturel marin (île et mer d'Iroise)
 - Une association (Fontainebleau – Gâtinais) regroupe un Parc naturel régional, des communes, l'office national des forêts, des associations...

La RB sert alors de dispositif de coopération entre entités, à l'échelle du territoire